

BANDOL, SAINT CYR SUR MER LE LITTORAL NATUREL, LES COLLINES AVOISINANTES ET LE DOMAINE PUBLIC MARITIME CORRESPONDANT

Var
47
Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Décret du 6 mai 1995 - partie terrestre

Arrêté du 1 avril 1997 - partie DPM

Propriété

Communale, Privée, CDL

Superficie

608 ha terrestre

Autres mesures de protection concernant le site

SI de l'ensemble formé par les lieux dits le Port d'Alon, le Défend, la Moutte et les Gravieres (27/11/1963)

Autres sites protégés sur les communes

Aucun



COMPOSANTE DU SITE

Motivation de la protection

La pointe Grenier, en bordure de la baie de La Ciotat, forme la limite Ouest d'un des derniers espaces littoraux non urbanisés de l'ouest varois, entre les Lecques de Saint-Cyr-sur-Mer et Sanary.

Formé par une colline plongeant dans la mer, le site est creusé d'un vallon et s'avance vers l'Ouest par la pointe Grenier qui protège le petit port de la Madrague. Une belle pinède méditerranéenne couvre irrégulièrement le relief. Des fortifications se cachent sous les pins, témoignant de l'activité de M.Vauban, commissaire général des fortifications à partir de 1678. Des fours à chaux évoquent une activité ancienne, la forêt méditerranéenne et son socle calcaire ont été longtemps exploités. La ligne de rivage est ponctuée de petites criques formant des plages isolées et inattendues. Le domaine de la Galère, géré par la commune de Saint-Cyr, est situé en bordure de la baie de la Moutte, entre la pointe du Défens et la pointe des Engravieres. Une magnifique pinède domine la mer par de hautes falaises blanches et ocre, le sentier du littoral y longe les parois rocheuses et traverse la pinède inclinée par le vent et les embruns. L'ancien chemin des douaniers reliant Saint-Cyr à Bandol permet à de nombreux randonneurs de découvrir ce magnifique rivage préservé de l'urbanisation.

(extrait de "Rivages de PACA" - répertoire des sites protégés par le CDL)

Etat actuel

Partiellement propriété du Conservatoire du littoral et géré depuis 1989 (Pte Grenier) et 1991 (la Galère et Port d'Alon). Importante fréquentation sur le sentier du littoral dit "chemin des douaniers".

Un projet d'extension de la station d'épuration - commune de Saint-Cyr-sur-Mer - est prévu sur le site de la station actuelle. Le site subit de fortes pressions et des constructions illégales.

Observation

Le périmètre du classement recouvre le SI antérieur (27.11.63) de l'ensemble formé par les lieux dits le Port d'Alon, le Défend, la Moutte et les Graviers, et comprenant notamment la pointe des Termes, les calanques du Port d'Alon, la Baie de la Moutte, la galère à saint Cyr sur Mer, et la Pointe Engravier pour partie à Bandol, ainsi que les parties golfiques du golf de St Cyr.

L'emprise de la voie ferrée Marseille-Nice n'est pas incluse dans le site.

LOCALISATION DU PERIMETRE

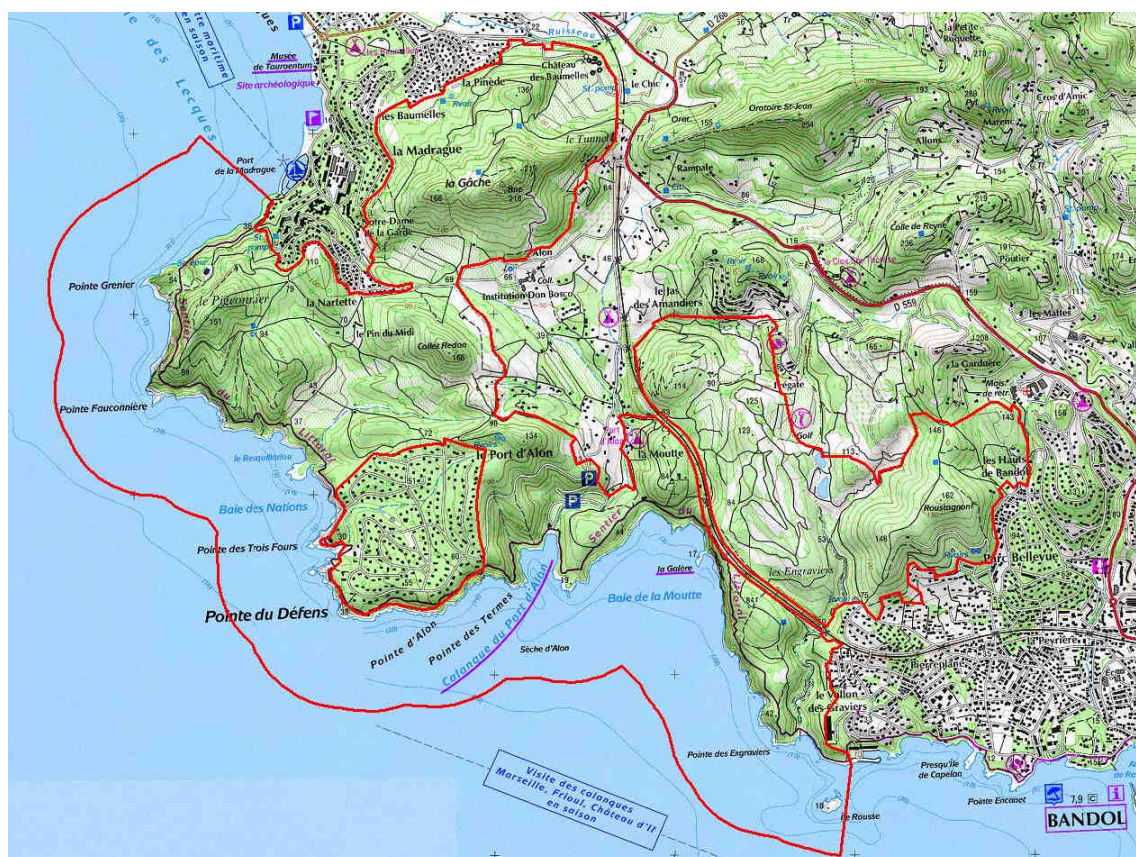
1 - Est classé parmi les sites du département du Var, l'ensemble formé, sur les communes de Bandol et de Saint-Cyr-sur-mer, par le littoral naturel et les collines avoisinantes, d'une superficie de 608 ha environ, délimité conformément à la carte au 1/25.000 et aux plans cadastraux annexés au présent décret.

(Décret du 6 mai 1995 - partie terrestre).

2 - Considérant que le Domaine Public Maritime bordant le littoral classé par le décret susvisé constitue un prolongement indissociable, notamment sur le plan paysager, est classé l'ensemble formé par le DPM, sur une distance de 500m en direction du large au droit des parties terrestres classées sur les communes de Saint-Cyr-sur-Mer et de Bandol, conformément à la carte au 1/25.000 annexée au présent arrêté.

(Arrêté du 1 avril 1997 avec partie DPM 500 m au large)

SITUATION



Source : IGN-scan25

périmètre du Site Classé ———